

## **Des réfugiés bien intégrés dans l'emploi**

by Entreprise & Carrières - dimanche, novembre 17, 2019

<http://correspondances.fr/des-refugies-bien-integres-dans-lemploi/>

Initié en 2015 par les ministères de l'Intérieur et du Travail, le programme Hope (Hébergement Orientation vers l'Emploi) a ouvert à 2.500 personnes fuyant la guerre et les persécutions les voies de l'insertion professionnelle en France. Salulaire pour les réfugiés, le dispositif a également bénéficié aux entreprises des secteurs en mal de main d'œuvre. Cet automne, une nouvelle promotion de 1.500 personnes commencera le parcours de huit mois piloté par l'Afpa et désormais accompagné par les 11 Opco du territoire.

La marche vers l'emploi était haute, mais une grande majorité des réfugiés l'ont franchie. Sur 2.500 bénéficiaires du droit d'asile accueillis dans le cadre du programme Hope (Hébergement Orientation vers l'Emploi), 78 % des stagiaires ont obtenu leur diplôme de compétence en langues, 82,5 % ont décroché une certification métier et 70 % d'entre eux ont trouvé un emploi dès la fin de leur formation. Publiées mi-2019 par la Direction générale des étrangers en France, ces statistiques ont conduit les deux ministères de tutelle de Hope, l'Intérieur et le Travail, à reconduire et à renforcer le dispositif. Fin 2019, puis courant 2020, Hope accueillera 1.500 nouveaux bénéficiaires.

Piloté par l'Afpa, Hope assure durant 8 mois l'hébergement et la formation professionnelle et linguistique des stagiaires.

Les quatre premiers mois comportent une découverte des métiers en tension et 400 heures de français, qui doivent conduire le stagiaire au niveau A 1 de maîtrise de la langue. Les quatre mois suivants l'immergent en entreprise tout en poursuivant la formation théorique et l'enseignement linguistique.

Les métiers du BTP, des services, de l'industrie, de la vente, de la construction, de la mécanique et de l'agriculture ont été les premiers à faire part de leurs besoins, par l'intermédiaire de sept ex-Opca (Afdas, Agefos PME, Constructis, Faf TT, Forco, Opcalia et Opcalim). En septembre 2019, les 11 Opco du territoire s'associent à la formation des réfugiés.

### **Une main d'oeuvre qui faisait défaut**

Contrairement à des clichés tenaces, les « hopistes » n'ont pas accaparé les emplois des autochtones, mais au contraire occupé des emplois qui ne trouvaient pas preneurs. Les 250 entreprises impliquées dans le programme sont toutes venues chercher, le plus souvent avec succès, une main d'œuvre qui leur faisait défaut.

Regroupant une cinquantaine d'entreprises, cette structure d'insertion a intégré 12 réfugiés lors de la première vague de Hope et s'apprête à reconduire cette initiative.

Entré dans le programme Hope en 2018 à l'initiative du FAF TT, organisme de formation du travail temporaire, le groupe Synergie a réussi l'accompagnement d'une vingtaine de réfugiés dans les métiers de coffreurs, de bancheurs ou d'agents de fabrication et accueille 57 nouveaux entrants.

Tous titulaires du droit d'asile, qui leur accorde un permis de séjour de 10 ans, ou d'une protection subsidiaire pour une durée de 4 ans, les « hopistes » ne sont plus en butte aux aléas administratifs ou à l'interdiction de travailler. Ressortissants de 36 nationalités, ils sont majoritairement issus du Soudan ou d'Afghanistan, mais proviennent parfois aussi de Syrie ou d'Albanie, et sont presque tous des hommes, âgés à 78 % de moins de 30 ans. Si 60 % d'entre eux n'ont pas dépassé le premier cycle de l'éducation secondaire, presque tous ont exercé un métier, souvent dans l'agriculture ou le commerce, et 30 % ont poursuivi leurs études au-delà du bac.

Paru en juin 2018, un livre blanc intitulé « Accueillir les réfugiés autrement » pointe un certain nombre de difficultés liées au logement, à la mobilité, au peu de cas fait des compétences et des réfugiés et à la méconnaissance mutuelle entre travailleurs sociaux et monde de l'entreprise.

La France a enregistré en 2018 123.550 demandes d'asile dont 33.330 ont été accordées. En dépit de leur motivation, seuls 40 % des réfugiés statutaires sont actuellement en emploi. La Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (diAir) mise sur la mobilisation des grandes, petites et moyennes entreprises pour faire progresser ce chiffre. Une fois acquis le statut de demandeur d'asile, la personne réfugiée bénéficie des mêmes droits que les Français – à l'exception du droit de vote. Encore faut-il qu'elle bénéficie des mêmes chances.